



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC) \***.

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

### COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

#### A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

\* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



**L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !**

 J'ai entre 16 et 25 ans  
Je m'inscris en quelques clics  
 Je m'informe de A à Z



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT  
SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.

- 1 / JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION  
LECTEUR DE QR CODE SUR MON  
SMARTPHONE.
- 2 / JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA  
NOUVELLE APPLICATION.
- 3 / JE SUIS SUR LE SITE SNAC À MON  
SMARTPHONE ET JE PROFITE  
IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU  
NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le  
recensement et la création du compte.